

Le point de vue des cantons 4/2020 : En ligne de mire

Politique européenne : et maintenant ?

Poursuite de la voie bilatérale

Les cantons saluent le non à l'initiative de limitation. Les résultats de la votation montrent qu'une majorité des Suisses plébiscitent la voie bilatérale avec l'Union européenne (UE). Grâce aux accords bilatéraux, la Suisse a en effet accès au marché unique, qui absorbe la majeure partie de ses exportations. De plus, elle participe à la collaboration européenne dans le domaine de la sécurité et de l'asile via l'accord Schengen/Dublin. Il est dans l'intérêt économique et politique de la Suisse de préserver ces acquis sur le long terme. Signer un accord-cadre institutionnel (Alnst) avec l'UE permettrait précisément de développer les relations.

Apporter des correctifs à la protection des salaires, à la libre circulation et aux aides d'État

Les débats nationaux sur le projet d'Alnst ont mis en lumière la nécessité d'apporter des correctifs dans les domaines de la protection des salaires, de la libre circulation des personnes et des aides d'État :

- *Mesures de protection des salaires* : Si l'UE exige certaines adaptations des mesures FlaM, elle a également accordé à la Suisse quelques exceptions (par ex. préavis d'annonce des travailleurs détachés, obligation de caution, obligation de documentation). La majorité des partenaires sociaux estiment que ces éléments ne sont pas suffisants et s'attendent à une détérioration de la protection salariale actuelle.
- *Libre circulation* : Étendre la libre circulation des personnes dans les domaines de l'aide sociale, du droit de séjour et des expulsions – comme le prévoit la directive relative au droit des citoyens de l'Union (UBRL) – ne fait pas l'unanimité en politique intérieure. Le rejet de l'initiative de limitation ne doit pas être interprété comme un feu vert pour l'extension de la libre circulation, au contraire. Il s'agit de ne pas déroger aux principes inscrits dans l'accord en vigueur.
- *Aides d'État* : Les cantons jugent inacceptable que des règles en matière d'aides d'État s'appliquent à des secteurs pour lesquels la Suisse n'a aucune garantie d'accès au marché intérieur de l'UE. Il s'agit en particulier de l'accord sur le libre-échange de 1972. Une interdiction de ces aides pourrait par exemple s'appliquer aux lois et dispositifs fiscaux cantonaux.

Consolider l'une des propositions en politique intérieure

La reprise des discussions avec l'UE implique que l'on puisse proposer une solution consolidée en politique intérieure. Celle-ci doit être susceptible de recueillir l'adhésion au niveau national et être faisable

sur le plan de la politique extérieure. Pour les cantons, toutes les pistes sont envisageables, à condition qu'elles garantissent le niveau de protection salariale actuel, ne portent pas atteinte aux principes de la libre circulation des personnes et limitent la réglementation en matière d'aides d'État aux accords futurs (sur l'énergie et les services financiers, par ex.).

Ces approches supposent que tous les acteurs en politique intérieure et ceux de l'UE fassent preuve de souplesse et d'une volonté de compromis. L'heure est donc venue pour la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux de conjuguer leurs efforts afin de présenter une proposition de solution consolidée. Les obstacles sont légion. Or les correctifs à apporter dans les relations avec l'UE ne pourront pas voir le jour sans elle.